



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **deuxième réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ 2014-2015, tenue le mardi 31 mars 2015 à 12 h 30 en la salle J-M400 du pavillon Judith-Jasmin (405, rue Sainte-Catherine Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Informations
4. Convocation au Comité exécutif de l'UQAM de 9 étudiantes, étudiants et injonction demandée par la direction de l'Université : réaction du SPUQ
5. Situation financière de l'UQAM
6. Renouvellement des conventions collectives SPUQ-UQAM
7. Moyens de pression (pouvant aller jusqu'à la grève)
8. Divers

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2014-2015.

Sur proposition de Danielle Desmarais, appuyée par Sylvie Jochems, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée informe l'Assemblée générale de l'ajout d'un élément au point 4 qui se doit se lire « Convocation au Comité exécutif de l'UQAM de 9 étudiantes, étudiants et injonction demandée par la direction de l'Université : réaction du SPUQ ».

Sur proposition de Louis-Claude Paquin, appuyée par André Mondoux, l'ordre du jour est adopté.

3. Informations

La parole est donnée à la présidente Michèle Nevert.

3.1 Le SCCUQ en négociation

Le Syndicat des chargées, chargés de cours de l'UQAM, lance les négociations pour le renouvellement de sa convention collective, échue depuis le 31 décembre 2014. Pour souligner l'événement, le SCCUQ a convié les exécutifs des syndicats, les représentantes et représentants des associations étudiantes à venir luncher avec eux ce midi à la Place Pasteur, devant les bureaux du rectorat.

3.2 Manifestation nationale le jeudi 2 avril

Une manifestation nationale contre la politique d'austérité du gouvernement du Québec est organisée par l'ASSÉ (Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante), le jeudi 2 avril prochain. Le Conseil exécutif recommande d'y participer en grand nombre.

4. Convocation au Comité exécutif de l'UQAM de 9 étudiantes, étudiants et injonction demandée par la direction de l'Université : réaction du SPUQ

La parole est donnée à la présidente Michèle Nevert. Vendredi dernier, 27 mars, nous avons été saisis par quelques étudiantes, étudiants du fait que neuf d'entre eux, d'entre elles avaient reçu une convocation au Comité exécutif de l'UQAM transformé pour l'occasion en Comité de discipline. Les recommandations sont, dans six cas, une expulsion d'une année, et dans les trois autres, une expulsion définitive de l'Université.

Lors d'une rencontre qui a eu lieu entre plusieurs professeures, professeurs et les 9 étudiants.es., une collègue juriste et un avocat ont été invités à se joindre aux discussions et à se pencher sur les documents qu'ils, elles avaient reçus la journée même. Il a été constaté qu'aucun dossier de preuve ne leur a été transmis, dossier qui pourrait leur permettre de préparer une défense. La seule chose qui leur a été transmise est un avis d'inscription avec une synthèse des faits qui leur sont reprochés. D'autre part, le délai existant entre la réception de l'avis et la date de la convocation au comité de discipline est extrêmement court (moins de 7 jours), ce qui ne laisse pratiquement pas de temps pour préparer une défense. Quant à la procédure habituelle, elle n'est pas respectée. La *Politique 25 de prévention et de sécurité* prévoit, en effet, un passage par un Comité d'intervention, et non un passage direct au Comité exécutif. De plus, la composition du comité n'est pas conventionnelle puisqu'y siège normalement un, une étudiante; or, l'étudiante qui siège à ce Comité est elle-même accusée. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de représentant étudiant à cette réunion du Comité exécutif. Finalement, la plupart des gestes reprochés s'inscrivent dans le cadre d'actions collectives auxquelles participaient une cinquantaine de personnes alors que les avis de comparution s'adressent à certains individus qui s'avèrent être des représentantes, et représentants étudiants d'associations étudiantes ou membres des instances de l'UQAM (Conseil d'administration et Comité exécutif).

À la suite de ces informations qui ont circulé très rapidement, de nombreuses réactions de désapprobation ont surgi dans le corps professoral : lettres individuelles en provenance des départements de Mathématiques et d'Études littéraires; résolutions des départements de Communication sociale et publique, d'Éducation, d'Histoire de l'art, des Sciences juridiques, de la Faculté de Science politique et de droit; sans compter une lettre publiée dans *Le Devoir* signée par 71 professeurs, professeures et 10 personnes chargées de cours; et des communiqués du SCCUQ et du SPUQ. Parallèlement, une action a eu lieu Place Pasteur, le jour où devait se tenir la première réunion du Comité de discipline. Annoncée pour 15 h, mais tenue le matin à 10 h, la réunion qui devait se dérouler au téléphone a eu lieu finalement en salle à la demande d'un des membres du comité de discipline qui a jugé impossible de traiter ces questions par téléphone. À la suite de cette réunion, nous avons su que toutes les discussions et décisions étaient reportées à une date non déterminée, mais après le 24 avril.

Les étudiants ont reçu hier soir, vers 23 h, une demande d'injonction effectuée par la direction de l'Université à l'endroit de toutes les associations étudiantes en grève à l'heure actuelle et du Syndicat des employé-e-s étudiant-e-s de l'UQAM (SÉTUE); une injonction qui n'est pas sans rappeler celle dirigée contre le corps professoral en 2009!...

À la demande du Comité exécutif du SPUQ, Lucie Lemonde, professeure au département des Sciences juridiques, explique à l'Assemblée la teneur de cette injonction. À première vue, cette injonction semble disproportionnée par rapport à ce qu'on a connu par le passé. Premièrement, et contrairement à ce que l'on voit habituellement, ce ne sont pas ici seulement les associations ou les syndicats qui sont visés, mais les individus eux-mêmes. Dans le document reçu, et bien qu'il soit caviardé, on nomme 39 membres d'associations étudiantes. Madame Lemonde affirme ne jamais avoir vu une telle chose. Deuxièmement, les interdits de l'injonction sont eux-mêmes inédits. Il s'agit ici non seulement d'obliger de se tenir à 25 mètres de distance (lors de la grève du corps professoral en 2009, cette même distance avait été réduite à cinq mètres étant donné la configuration même de l'université), mais aussi d'interdire toutes activités militantes. Du jamais vu, selon la professeure qui

mentionne également avoir peu d'espoir qu'un juge refuse d'émettre cette injonction. En effet, les trente dernières années nous montrent que les injonctions sont toujours accordées par les juges et qu'elles sont renouvelées encore plus facilement.

Un extrait de l'injonction a été versé au dossier de la réunion.

Un membre professeur demande de quel vire-rectorat émane l'injonction. La présidente lui répond que l'avis d'inscription indique que les recommandations viennent d'Alain Gingras, le directeur du Service de la prévention et de la sécurité, alors que l'avis lui-même est signé par Marc Turgeon en date du 20 mars. Elle ajoute que, pour des faits reprochés qui remontent à des moments étendus dans le temps, les différentes procédures aboutissent au même moment, soit deux jours avant le déclenchement de la grève étudiante. D'ailleurs, un membre du Conseil d'administration en a fait la remarque à laquelle le recteur a répondu être lui-même étonné de ce hasard.

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le projet de résolution.

POLITIQUE DE RÉPRESSION DE LA DIRECTION À L'ENDROIT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que neuf étudiantes, étudiants ont été convoqués à comparaître devant le Comité exécutif de l'UQAM et sont menacés d'expulsion de l'Université pour des gestes censés avoir été commis il y a plusieurs mois, voire plusieurs années, alors qu'ils n'ont jamais reçu d'avertissement, ni fait l'objet de sanctions graduelles ou intermédiaires;

ATTENDU l'impossibilité pour les étudiantes, étudiants convoqués de se faire représenter au Comité exécutif par un de leurs pairs, un conseiller juridique ou un avocat, et ainsi jouir d'une protection institutionnelle ou juridique adéquate;

ATTENDU que la plupart des gestes reprochés s'inscrivent dans le cadre d'actions collectives auxquelles participaient une cinquantaine de personnes alors que les avis de comparution s'adressent à certains individus, représentant les étudiantes, étudiants au sein de leur association ou des instances de l'UQAM dont le Comité exécutif et le Conseil d'administration;

ATTENDU les nombreuses prises de position de membres et de groupes de la communauté de l'UQAM dénonçant l'attitude de la direction de l'Université en matière de respect des droits étudiants et se prononçant contre l'adoption des mesures disciplinaires envisagées;

ATTENDU la mise en place de mesures de surveillance accrue par l'embauche de gardes de sécurité supplémentaires;

ATTENDU la demande d'injonction contre les associations étudiantes en grève et le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE);

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉNONCE la manœuvre politique de la direction qui vise à écarter des militantes et militants d'associations et d'organisations étudiantes et la représentation étudiante au Comité exécutif et au Conseil d'administration de l'UQAM en période de contestation;

EXIGE l'arrêt des procédures disciplinaires à l'endroit des étudiantes, étudiants concernés;

COMDAMNE la dérive autoritaire de la direction de l'UQAM;

EXIGE la démission du vice-recteur à la Vie universitaire, Marc Turgeon.

AMENDEMENT

Il est proposé Alessandro Baratierri, appuyé par Julian Durazo-Herrmann, de remplacer en deux endroits le verbe exiger par le verbe demander.

Le vote sur l'amendement est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Julian Durazo-Herrmann, appuyé par Dan O'Meara, d'ajouter « abusives à l'endroit des étudiantes, étudiants concernés » après « procédures disciplinaires ».

Le vote sur l'amendement est demandé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le vote sur la résolution amendée est demandé.

15AG418 POLITIQUE DE RÉPRESSION DE LA DIRECTION À L'ENDROIT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que neuf étudiantes, étudiants ont été convoqués à comparaître devant le Comité exécutif de l'UQAM et sont menacés d'expulsion de l'Université pour des gestes censés avoir été commis il y a plusieurs mois, voire plusieurs années, alors qu'ils n'ont jamais reçu d'avertissement, ni fait l'objet de sanctions graduelles ou intermédiaires;

ATTENDU l'impossibilité pour les étudiantes, étudiants convoqués de se faire représenter au Comité exécutif par un de leurs pairs, un conseiller juridique ou un avocat, et ainsi jouir d'une protection institutionnelle ou juridique adéquate;

ATTENDU que la plupart des gestes reprochés s'inscrivent dans le cadre d'actions collectives auxquelles participaient une cinquantaine de personnes alors que les avis de comparution s'adressent à certains individus, représentant les étudiantes, étudiants au sein de leur association ou des instances de l'UQAM dont le Comité exécutif et le Conseil d'administration;

ATTENDU les nombreuses prises de position de membres et de groupes de la communauté de l'UQAM dénonçant l'attitude de la direction de l'Université en matière de respect des droits étudiants et se prononçant contre l'adoption des mesures disciplinaires envisagées;

ATTENDU la mise en place de mesures de surveillance accrue par l'embauche de gardes de sécurité supplémentaires;

ATTENDU la demande d'injonction contre les associations étudiantes en grève et le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE);

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉNONCE la manœuvre politique de la direction qui vise à écarter des militantes et militants d'associations et d'organisations étudiantes

et la représentation étudiante au Comité exécutif et au Conseil d'administration de l'UQAM en période de contestation;

EXIGE l'arrêt des procédures disciplinaires abusives à l'endroit des étudiantes, étudiants concernés;

CONDAMNE la dérive autoritaire de la direction de l'UQAM;

EXIGE la démission du vice-recteur à la Vie universitaire, Marc Turgeon.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Situation financière de l'UQAM

La parole est donnée à la présidente, Michèle Nevert, qui rappelle les décisions prises par l'Assemblée générale lors de sa réunion du 9 février 2015, à la suite de la présentation de l'équipe d'experts du SPUQ sur la situation financière de l'UQAM. D'abord, il y a eu une action tenue à la Place Pasteur où se sont rassemblés des membres du corps professoral, des personnes chargées de cours et des étudiantes, étudiants pour se livrer à une destruction symbolique de *Plan d'atteinte de l'équilibre budgétaire*.

Parallèlement, l'équipe d'experts a poursuivi son travail. Curieusement, une campagne de désinformation a couru dans l'ensemble de l'Université selon laquelle le ou les comptables qui travaillaient avec les représentants de l'exécutif syndical auraient déserté le SPUQ. Dans les faits, personne n'a déserté l'équipe, et, bien au contraire, elle s'est agrandie. L'équipe est composée de deux professeurs du département des sciences comptables, Marc Chabot et Jacques Sarremejeanne (son directeur), d'un professeur du département de Management et technologie, Sylvain Goyette, de deux professeurs du département de Finances, Komlan Szedro et Alexandre Roch, du professeur Claude Pichet du département de Mathématiques, du professeur Martin Riopel du département de Didactique, du trésorier du SPUQ, Mario Houde, qui est professeur au département de Sciences biologiques et du secrétaire général du SPUQ, Louis Martin, qui est professeur au département d'Histoire de l'art.

Nous avons rencontré le Conseil d'administration le 24 mars dernier. À cette occasion, nous avons fait une présentation et déposé des documents que nous vous avons transmis par courriel et que nous avons insérés dans vos dossiers aujourd'hui. Tous les chiffres utilisés par l'équipe proviennent des documents versés au Conseil d'administration, documents que nous avons également déposés sur le site web du SPUQ, afin de permettre à tous ceux et celles qui voudraient faire leur propre analyse de vérifier nos constats.

La parole est donnée au trésorier, Mario Houde, qui présente la partie du document qui n'avait pas été livrée à l'Assemblée générale du 9 février, mais qui a été présentée au CA du 24 mars. Il résume la présentation du 9 février en rappelant que l'Université fait des surplus annuels d'opérations de l'ordre de 20 à 25 M\$ depuis plusieurs années, à l'exception de l'année 2012-2013, année de la grève étudiante qui a engendré des revenus moindres. Sur 6 ans, le total de ces surplus est de 117,3 M\$. L'Université disposait aussi d'une autorisation à faire des déficits dans le cadre de son Plan de retour à l'équilibre budgétaire, soit une somme de 71,1 M\$. La totalité du surplus et de la part utilisée du déficit autorisé, soit 188,4 M\$, ont été virés du Fonds de fonctionnement vers le Fonds des immobilisations entre 2008-2009 et 2013-2014. On note qu'une part importante de ces virements a été effectuée en fin d'année lors de l'adoption des états financiers. Alors qu'on avait prévu au budget initial des virements de 74 M\$, c'est 114 M\$ que l'UQAM a effectué en virements supplémentaires en fin d'année pour financer de nouveaux projets immobiliers non prévus au budget initial.

Le trésorier compare ensuite la structure du budget initial 2013-2014 à celle du budget initial 2014-2015. Les deux sont très semblables et prévoient des déficits d'opération d'environ 4 M\$. Toutefois, la comparaison du budget initial 2013-2014 et du réel 2013-2014 démontre que les produits ont été fortement sous-évalués (-20 M\$) et les charges gonflées (+3,1 M\$) : plutôt qu'un déficit d'opération de 4 M\$, l'Université a réalisé un surplus de 19,3 M\$, et ce, en

dépôt d'une coupe de 13 M\$. L'écart s'explique par une augmentation de la population étudiante de l'ordre 5,3 % en 2013-2014 par rapport à 2012-2013. En 2014-2015, l'augmentation est de 4 % par rapport à 2013-2014. Encore une fois, les prévisions semblent très pessimistes et reposent sur des données fragmentaires.

Cela nous amène à tirer les constats suivants :

- Des surplus d'opérations systématiquement sous-évalués d'une manière importante par rapport aux réels.
- *écart moyen : 19,6 M\$ par an.*
- Des virements réels vers le Fonds des immobilisations très supérieurs aux virements prévus en début d'année.
- *écart moyen : 19 M\$ par an.*
- La stratégie d'investissement de l'UQAM privilégie les immobilisations aux investissements dans le fonctionnement.

Et à poser cette question :

- Pourquoi l'exercice de compression utilise-t-il les données budgétaires alors qu'une projection des dépenses réelles serait plus précise à un mois de la fin de l'année?

La présidente, Michèle Nevert, lit le mot de conclusion qu'elle a prononcé lors de la réunion du CA du 24 mars. (Voir document déposé au CA le 24 mars 2015 annexé au procès-verbal.)

Sylvain Goyette, professeur au département de Management et technologie et membre du comité des experts, ajoute en complément d'information que la présentation au CA a donné lieu à deux réactions. Une première provenait d'un membre du CA qui demandait s'il n'était pas judicieux de se garder une marge de manœuvre dans l'élaboration des budgets. Notre réponse fut que les coupures planifiées se font sur les hypothèses du budget alors que les coupures effectuées affecteront le réel. On nous dit qu'il y a un déficit anticipé de 20 M\$, alors que, d'année en année, nous réalisons des surplus d'environ 20 M\$. On nous demande d'effectuer des coupures, alors que rien n'assure qu'il y ait un déficit en octobre.

Le vice-recteur André Dorion ayant contesté les chiffres du SPUQ, Jacques Sarremejeanne, directeur du département des sciences comptables et membre du comité des experts, confirme que les chiffres utilisés, soit ceux des états financiers révisés qui sont présentés au ministère et ceux des budgets élaborés par la direction, sont ceux que l'on retrouve dans les documents du Conseil d'administration. Par conséquent, ils ne sont pas contestables. C'est aussi pourquoi nous insistons pour obtenir les chiffres en date d'aujourd'hui à un mois de la fin de l'année financière pour obtenir un portrait très près du réel. Ce serait un outil important pour élaborer un budget réaliste pour 2015-2016.

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le projet de résolution.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les résolutions adoptées par le Conseil syndical (19 janvier 2015 et 9 février 2015) et l'Assemblée générale (9 février 2015) contre les hypothèses de compression et les compressions en cours, qui demandaient notamment aux professeures, professeurs exerçant une fonction académique ou siégeant aux instances de l'UQAM de « refuser toute compression budgétaire à incidence académique ou touchant les conditions de travail »;

- ATTENDU le contrat d'un montant estimé de 500 000 \$, de gré à gré entre l'UQAM et la firme Gardium Sécurité, pour l'embauche et le déploiement de gardes de sécurité en civil et en uniformes chargés de surveiller la population étudiante et le personnel;
- ATTENDU les compressions de 5 % imposées aux unités académiques par les doyennes, doyens au nom de la direction de l'UQAM;
- ATTENDU la présentation sur la situation financière de l'UQAM faite par les professeurs experts du SPUQ au Conseil d'administration de l'UQAM le 24 mars 2015;
- ATTENDU que le déficit anticipé par la direction de l'UQAM n'est pas établi sur une analyse du réel des revenus et des charges;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- DÉNONCE le gaspillage financier par l'augmentation de la surveillance;
- EXIGE le retrait des coupures déjà effectuées ou en cours;
- APPUIE la demande des professeurs experts d'obtenir l'état réel de la situation financière de l'UQAM selon les données actuellement disponibles sur le plan des revenus et charges pour l'exercice budgétaire en cours;
- EXIGE que le budget 2015-2016 prenne en compte l'état anticipé de la situation financière de l'UQAM au 30 avril 2015.

Le vote n'est pas demandé.

15AG419 SITUATION FINANCIÈRE DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU les résolutions adoptées par le Conseil syndical (19 janvier 2015 et 9 février 2015) et l'Assemblée générale (9 février 2015) contre les hypothèses de compression et les compressions en cours, qui demandaient notamment aux professeures, professeurs exerçant une fonction académique ou siégeant aux instances de l'UQAM de « refuser toute compression budgétaire à incidence académique ou touchant les conditions de travail »;
- ATTENDU le contrat d'un montant estimé de 500 000 \$, de gré à gré entre l'UQAM et la firme Gardium Sécurité, pour l'embauche et le déploiement de gardes de sécurité en civil et en uniformes chargés de surveiller la population étudiante et le personnel;
- ATTENDU les compressions de 5 % imposées aux unités académiques par les doyennes, doyens au nom de la direction de l'UQAM;
- ATTENDU la présentation sur la situation financière de l'UQAM faite par les professeurs experts du SPUQ au Conseil d'administration de l'UQAM le 24 mars 2015;
- ATTENDU que le déficit anticipé par la direction de l'UQAM n'est pas établi sur une analyse du réel des revenus et des charges;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- DÉNONCE le gaspillage financier par l'augmentation de la surveillance;

- EXIGE le retrait des coupures déjà effectuées ou en cours;
- APPUIE la demande des professeurs experts d'obtenir l'état réel de la situation financière de l'UQAM selon les données actuellement disponibles sur le plan des revenus et charges pour l'exercice budgétaire en cours;
- EXIGE que le budget 2015-2016 prenne en compte l'état anticipé de la situation financière de l'UQAM au 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Renouvellement des conventions collectives SPUQ-UQAM

La parole est donnée au 1^{er} vice-président, Michel Laporte qui fait état que la négociation est affectée par la complexité de la situation actuelle, marquée par l'austérité, les dérives autoritaires, l'expulsion d'étudiantes, étudiants, le tout s'inscrivant aussi bien dans le projet patronal que dans la réalité de nos relations de travail actuelles.

Difficile de ne pas se choquer lorsqu'on remarque la correspondance entre des faits avérés et les demandes patronales à la table. Nous avons une demande à l'effet d'inscrire dans la convention collective que l'Université s'engage à respecter ses propres règlements et cette demande est refusée. Nous demandons le respect des moyennes cibles aux cycles supérieurs largement dépassées depuis plusieurs années; l'administration demande l'abolition de la moyenne cible. Notre convention stipule que tous les vices-doyens, vice-doyennes à l'exception du vice-doyen aux études de l'ESG, doivent donner un cours par année; et actuellement cette disposition n'est pas respectée dans tous les secteurs, en concordance avec le projet patronal. Nous constatons donc que la direction met déjà en application ses propres demandes. Le projet patronal met en avant le projet d'un examen de français à la fin du premier contrat pour les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle. Or, une collègue a récemment contacté le SPUQ pour l'informer qu'elle venait de recevoir une telle demande du Service du personnel enseignant (SPE). (Cela étant et après vérification, le SPE a reconnu avoir commis une erreur.)

Le 1^{er} vice-président mentionne ensuite avoir reçu des messages de collègues qui souhaitent avoir accès au projet patronal, certains s'étonnant même qu'il ne soit pas distribué au corps professoral ou mis en ligne. Cette proposition a été présentée à la Table de négociation. Nos interlocuteurs s'y sont montrés sensibles et ont même proposé de le mettre en ligne eux-mêmes après avoir obtenu une autorisation de leurs mandants. Mais à la séance de négociation suivante, ils ont rapporté que de mettre en ligne le projet patronal « causerait un inconfort certain » et qu'il y avait des craintes de voir le débat s'étendre sur la place publique. Nous avons vérifié auprès des collègues d'autres universités et il s'avère que cette manière de faire n'est effectivement pas une pratique courante.

Malgré notre insistance et les résolutions du Conseil syndical et de l'Assemblée générale, la discussion sur les clauses à incidence financière (tel le salaire) et les postes a été reléguée à la fin de négociation, sous prétexte du déficit financier appréhendé. L'administration maintient toutefois sa demande de pouvoir modifier le plancher d'emploi pour des raisons ayant trait à la diminution des effectifs étudiants.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons obtenu aucun gain significatif et la direction maintient ses demandes qui constituent des reculs par rapport à la convention actuelle. À ce chapitre, on peut inscrire :

- l'allongement d'une année de la période menant à la permanence qui passerait donc de quatre à cinq ans (un contrat de trois ans, l'autre de deux);
- une sécurité d'emploi moins assurée;
- une érosion de la spécialisation dans l'enseignement (il appartiendrait au professeur qui voit l'offre de cours diminuer dans son domaine de développer de nouvelles compétences);

- la perte du droit de refuser une recommandation de comité de réaffectation;
- la perte des droits de vote et de parole lors de l'évaluation statutaire;
- l'obligation d'établir un plan de redressement des dettes de cours à partir de trois cours;
- la diminution du nombre de dégrèvements attribués pour les tâches administratives : le deuxième dégrèvement au deuxième cycle nécessiterait dorénavant une inscription de cent étudiantes, étudiants au lieu de trente;
- le nombre de dégrèvements pour la recherche passerait de 360 (actuellement) à 210,
- ½ crédit plutôt que 1 crédit pour la direction de mémoire;
- moins de souplesse dans la modulation de la tâche, autrement dit, obligation d'utiliser les dégrèvements au moment où ils sont attribués;
- retrait des tâches et responsabilités de la Commission des études dans la convention à moins que le syndicat accepte de substituer le scrutin actuel par un scrutin électronique (Omnivox) à partir de l'appel de candidatures par la direction.

Parmi les demandes qui nous sont refusées :

- que l'Université respecte ses règlements, politiques et procédures;
- que l'Université ne puisse modifier les responsabilités des personnes comprises dans l'unité d'accréditation afin d'en faire des cadres;
- l'indexation du Fonds C suivant un pourcentage du coût d'une charge de cours;
- le droit de refuser d'enseigner si les conditions normales ne sont pas réunies.

Cette liste n'est pas exhaustive.

En somme, la négociation se déroule au ralenti parce que le projet de la direction s'oppose directement au projet syndical adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale. Le projet de la direction porte une vision du fonctionnement de l'Université à l'opposé du fonctionnement collégial qui caractérise l'UQAM et dont la convention collective des professeures, professeurs préserve l'esprit et dont elle est le garant. Le projet de l'administration est essentiellement directif, il retire des droits au corps professoral, et impose à ses membres un supérieur hiérarchique, auquel il faut se plier et rendre des comptes.

7. Moyens de pression (pouvant aller jusqu'à la grève)

La parole est donnée à la présidente, Michèle Nevert, qui rappelle à l'Assemblée générale qu'elle a rencontré le recteur Robert Proulx à plusieurs reprises dans les mois suivant sa nomination. Celui-ci semblait très réceptif à l'idée d'un règlement rapide. Elle relate aussi que, lors des rencontres organisées avec les membres du corps professoral en vue de l'élaboration du projet de convention collective, il a été question d'un accroissement d'une forme d'épuisement, pouvant aller parfois jusqu'au burnout et à la dépression. Cette perception semblait partagée par le recteur qui a mentionné la création du Vice-rectorat à la vie universitaire dont l'un des mandats concerne cette question. Or, il s'avère que les gains obtenus à la suite de la grève de 2009, pourraient être tous perdus notamment le ratio profs-étudiants et la moyenne cible non respectée aux cycles supérieurs : le corps professoral est épuisé.

Alors que le recteur a affirmé devant la communauté uqamienne qu'il n'est pas et ne sera jamais un fonctionnaire du gouvernement, on s'interroge sur les motivations à l'origine de sa demande de couper 5 % : 5 % à l'UQAM, c'est 20 M\$. Pourtant, la direction met de côté 15 M\$ pour un grand projet informatique qui ne pourra pas être réalisé en moins de 4 ans. La présidente rappelle que le SPUQ a offert en vain à la direction la collaboration de l'équipe des professeurs experts.

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le projet de résolution et informe l'Assemblée générale que l'adoption ou non de ce projet de résolution sera déterminée par vote secret.

Sur proposition de François Bergeron, appuyée par Michel Lacroix, Dominic Hardy, Thérèse St-Gelais, Jean Bélanger, Delphine Odier-Guedj, Jean Horvais, et Liliane Rachédi, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs.

MOYENS DE PRESSION

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que la direction de l'UQAM se fait le relais de la politique d'austérité du gouvernement du Québec qui accroît le sous-financement du réseau universitaire et menace la mission de l'université comme service public;

ATTENDU que la négociation de la convention collective des professeures, professeurs se déroule au ralenti en raison du maintien par la partie patronale d'importants reculs au regard de la convention actuelle et du refus d'aborder toute clause à incidence financière;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 9 février 2015 demandant « la tenue d'une Assemblée générale de grève après le 17 février »;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉCRÈTE la tenue de deux journées de grève, la première le 2 avril 2015 et la deuxième à être déterminée au moment jugé opportun par le Conseil exécutif.

Le président d'assemblée informe l'Assemblée générale que l'Assemblée générale des maîtres de langue sera appelée à voter une résolution semblable. Après avoir accueilli les commentaires, le vote est demandé.

15AG420 MOYENS DE PRESSION

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que la direction de l'UQAM se fait le relais de la politique d'austérité du gouvernement du Québec qui accroît le sous-financement du réseau universitaire et menace la mission de l'université comme service public;

ATTENDU que la négociation de la convention collective des professeures, professeurs se déroule au ralenti en raison du maintien par la partie patronale d'importants reculs au regard de la convention actuelle et du refus d'aborder toute clause à incidence financière;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 9 février 2015 demandant « la tenue d'une Assemblée générale de grève après le 17 février »;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉCRÈTE la tenue de deux journées de grève, la première le 2 avril 2015 et la deuxième à être déterminée au moment jugé opportun par le Conseil exécutif.

Pour : 173
Contre : 169
Annulé : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. Divers

Levée de la réunion à 15 h 50.

La présidente,

Le secrétaire général,

Michèle Nevert

Louis Martin

Liste des documents remis (2^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2014-2015 du mardi 31 mars 2015)

1. Ordre du jour
2. SPUQ, Communiqué du 26 mars 2015 : « Neuf étudiantes, étudiants menacés de suspension et d'exclusion »
3. Liste des réactions aux menaces de suspension et d'exclusion envers neuf étudiantes, étudiants de l'UQAM
4. Courre supérieure du Canada : Extraits de la demande d'injonction concernant les associations étudiantes de l'UQAM
5. SPUQ en négo, tract : « Attaquer les conditions de travail, c'est attaquer les conditions d'études »
6. SPUQ en négo, tract : « Nous voulons plus de professeurs. L'administration veut moins de professeurs. »
7. SPUQ, « Situation financière de l'UQAM. Lecture critique », présentation de l'équipe des professeurs experts du SPUQ au Conseil d'administration de l'UQAM, le 24 mars 2015
8. SPUQ, projet de résolution : « Politique de répression de la direction à l'endroit des étudiantes et étudiants de l'UQAM »
9. SPUQ, projet de résolution : « Situation financière de l'UQAM »
10. SPUQ, projet de résolution : « Moyens de pression »
11. SPUQ, projet de résolution unité de négociation des maitres de langue : « Moyens de pression »

Annexe

Conseil d'administration

Mardi 24 mars 2015

Présentation

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs, membres du Conseil d'administration,

Je m'appelle Michèle Nevert, je suis professeure au Département d'Études littéraires où j'ai exercé également les fonctions de Directrice de programmes et de Département avant d'assumer celles de Vice-doyenne à la recherche et à la création de la Faculté Lettres, Langues et Communications et d'avoir, depuis quelques années, le privilège de représenter le corps professoral à titre de présidente du Syndicat des professeurs, professeures et maîtres de langue.

C'est donc en son nom que je vous remercie de nous recevoir et de nous permettre de vous présenter les constats et les remarques effectués sur les budgets et les états financiers de notre Université par une équipe de professeurs experts de l'UQAM.

L'équipe en question est (un peu) plus nombreuse qu'il n'y paraît aujourd'hui. En partant, elle est constituée de trois comptables. De ce Département, Marc Chabot et Jacques Sarremejeanne, qui en est le directeur, et du Département de management et technologie, Sylvain Goyette. Elle comprend également deux professeurs du Département de finance (Komlan Sedzro et Alexandre Roch), ainsi qu'un actuaire, Claude Pichet, professeur au Département de mathématiques, un didacticien des sciences, Martin Riopel, Professeur au Département de didactique et Mario Houde, professeur au Département des sciences biologiques et trésorier du syndicat. Quant à Louis Martin, ici présent, architecte et professeur au Département d'histoire de l'art, il a œuvré à la mise en figures et en tableaux des constats effectués.

Parmi tous les noms cités, seuls Komlan Sedzro et Mario Houde effectueront, aujourd'hui, l'essentiel de la présentation. Toutefois, Sylvain Goyette, Alexandre Roch et Jacques Sarremejeanne pourront intervenir lors de la période de questions.

Madame la présidente, l'intérêt du corps professoral pour notre Université, son fonctionnement, ses forces et ses difficultés n'est pas récent. C'est même depuis la fondation de l'UQAM que les professeurs cherchent à faire entendre leur point de vue et à faire profiter de leurs expertises les directions qui se sont succédé à sa tête; c'est plus encore le cas, pourrait-on dire, lors des périodes de difficultés financières qu'elle a connues.

De la dernière en date (2007-2009) de sinistre mémoire, et dont l'issue heureuse a beaucoup à voir, par ailleurs, avec le corps professoral, ce dernier a retenu l'effacement d'un déficit colossal, et, pour ce qui le concerne, un rattrape salarial légitime et la création de 135 nouveaux postes, le tout entièrement pris en charge par le Gouvernement. C'est pourquoi, tandis qu'au long de ces dernières années, tous nos collègues faisaient état d'un nombre toujours plus grand d'étudiantes et d'étudiants dans les salles de cours (et plus encore aux études supérieures), nous avons été fort surpris il y a quelques mois par la rumeur de coupures à venir nécessaires! Dans le contexte que nous connaissions, en effet, comment justifier de telles compressions?

De fait, c'est la question qu'ont posée les professeurs et les maîtres de langue, qui ont souligné du même coup l'absence de vice-rectrice ou de vice-recteur aux finances au sein de notre Université, durant un certain nombre de mois...

C'est ainsi, madame la présidente, que nous avons décidé de nous pencher sur la situation financière de notre Université...

Nos divergences déjà annoncées sur la lecture par la direction de la situation financière de l'UQAM — avec les conséquences désastreuses qu'elle entraîne — reposent sur deux éléments essentiels. Le premier élément, c'est l'importance des écarts qui existe entre le budget initial de l'Université et ses états financiers depuis plusieurs années. Quant au second, il concerne le glissement sémantique de « manque à gagner » à « déficit anticipé », deux expressions employées alternativement ces dernières semaines pour signifier la même chose.

Notre présentation sera effectuée en deux temps avant une période laissée pour d'éventuelles questions. Komlan Sedzro présentera les budgets et les états financiers des six dernières années; et Mario Houde, les effectifs étudiants qui sont utilisés par le Ministère pour le financement de l'UQAM. Auparavant, cependant, je me permettrai d'attirer votre attention sur l'importance des écarts existants entre les budgets et les états financiers.

Lorsqu'on se penche sur le budget initial de l'Université, à la lumière des budgets initiaux des années précédentes et des états financiers obtenus à la fin des années, on note qu'il est toujours élaboré sur le même modèle. Sa structure reprend systématiquement celle des budgets des années précédentes, avec des prévisions de dépenses beaucoup plus importantes que celles qui ont eu lieu réellement et des revenus, pour leur part, de beaucoup minimisés.

Or, malgré cette évidence (exagération des dépenses à venir, diminution des revenus), le budget initial de l'année suivante ne tient jamais compte de ces écarts importants entre les prévisions budgétaires et la réalité des états financiers.

Au moment de l'adoption des états financiers, le surplus qui a été engendré par le Fonds de fonctionnement est automatiquement transféré dans le Fonds des immobilisations pour de nouveaux projets.

Parallèlement, et depuis la fin de la dérive immobilière, l'UQAM avait obtenu l'autorisation de faire un certain déficit tous les ans. Et chaque année depuis 2009, ces sommes autorisées ont été à leur tour transférées dans leur totalité dans le Fonds des immobilisations.

Ainsi et en d'autres termes, crédit autorisé et surplus engendré sont chaque année, depuis 2009, versés dans le Fonds des immobilisations. De cette manière, c'est rien de moins que 188 M\$ qui ont été transférés du Fonds de fonctionnement vers le Fonds des immobilisations. En moyenne : 31 M\$ par année, dont 19 M\$ de surplus...

Conclusion

Madame la Présidente,

Le corps professoral comprend que l'Université est confrontée à des compressions imposées par le Gouvernement. Mais de celles-ci, il note que, soit elles sont absorbées sans grandes difficultés depuis quelques années, soit les toutes nouvelles sont loin d'équivaloir les surplus qu'il est possible de constater.

Le corps professoral ne doute pas non plus de la pertinence de faire glisser des sommes dans le Fonds des immobilisations, mais il s'interroge fortement et il s'inquiète de l'ampleur de ces montants qui sont virés chaque année.

De la même manière, le corps professoral imagine assez bien qu'il puisse y avoir des urgences inattendues qui se déclarent en cours d'année. Mais ce qu'il ne comprend pas, c'est qu'il puisse y avoir autant de projets, nouveaux, urgents, au moment même de l'adoption des états financiers.

Et s'il pourrait comprendre la nécessité d'équilibrer le Fonds des immobilisations, le corps professoral ne le peut cependant sans s'interroger sur la fréquence des démarches entreprises pour aller chercher la juste part de l'UQAM

auprès du Ministère. Comme il serait rassuré de savoir que le Conseil d'administration se pose les mêmes questions, et qu'il s'enquiert régulièrement de ces démarches...

Madame la Présidente,
Monsieur le Recteur,
Mesdames et messieurs membres du Conseil d'administration,

Ne doutez pas de l'attachement et de l'intérêt que porte le corps professoral à notre Université et à son développement.

Il est dans son entier, et en la circonstance, ouvert à toute disposition qui offrirait à ses experts de participer aux discussions en cours.

Michèle Nevert
Présidente du SPUQ